



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0717

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Société Lyon Parc Auto - Prise de participation dans la SARL Coopérative France Auto Partage**

service : **Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

**Rapporteur : Monsieur Imbert**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

## **Séance publique du 11 mai 2009**

### **Délibération n° 2009-0717**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Société Lyon Parc Auto - Prise de participation dans la SARL Coopérative France Auto Partage**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

##### *Le système AutoLib*

La société Lyon Parc Auto a intégré dans son activité, à compter du 1er janvier 2008, celle de l'association AutoLib. Cette activité consiste en la location de voitures de petit gabarit sur une courte durée, voire une très courte durée.

Le concept a été développé par Lyon Parc Auto et porte désormais sur 48 véhicules en libre-service, déployés dans 20 parcs de stationnement.

De telles activités sont également développées dans plusieurs villes françaises et mises en œuvre notamment par des sociétés coopératives d'intérêt collectif.

##### *La SARL Coopérative France Auto Partage*

France Auto Partage est une société coopérative créée en 2001 par les services d'auto partage des villes de Strasbourg, Lyon, Grenoble et Marseille. Elle regroupe aujourd'hui 10 services d'auto partage émanant du secteur économique coopératif et disposant d'un ancrage territorial fort.

La société a deux objectifs principaux :

- développer l'auto partage en accompagnant les porteurs de projet et en les faisant profiter de son expertise,
- animer le réseau d'auto partage auprès de ses membres (échanges d'expérience, veille et prospective).

##### *L'adhésion de Lyon Parc Auto au réseau France Auto Partage*

La société Lyon Parc Auto, qui pratique l'auto partage à Lyon, n'adhère pas au réseau national développé par la SARL Coopérative France Auto Partage.

Lyon Parc Auto entend adhérer à ce réseau en prenant une participation au capital de la société coopérative. Lyon Parc Auto disposera ainsi d'une voix délibérative au sein de cette société.

Outre cet avantage institutionnel, l'adhésion de Lyon Parc Auto à ce réseau lui permettra :

- la réalisation d'économies grâce aux négociations menées par le réseau auprès des fournisseurs,
- de multiplier les échanges,
- d'accéder à l'interopérabilité au sein du réseau,
- de se démarquer des projets concurrents et émergents de certains opérateurs privés (VINCI, AVIS...).

Au plan financier, la cotisation annuelle au réseau s'élèvera, pour Lyon Parc Auto, à 7 200 €. La souscription des parts sociales dans la société coopérative interviendra à hauteur de 10 parts d'une valeur nominale de 200 €. Le montant total de la souscription s'élèvera donc à 2 000 € pour la société Lyon Parc Auto.

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, la société Lyon Parc Auto sollicite l'accord de ses actionnaires quant à cette prise de participation dans une société commerciale ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**Donne** son accord à la société d'économie mixte Lyon Parc Auto pour une prise de participation dans la SARL Coopérative France Auto Partage à hauteur de 10 actions d'une valeur nominale de 200 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.**